



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4357

Autorisation de signer l'avenant n°3 au Contrat Enfance Jeunesse 3ème génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2018

Direction de l'Enfance

**Rapporteur :** Mme REYNAUD Blandine

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2018

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2018/4357 - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU  
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 3EME GENERATION  
2015-2018 EN VUE D'INTEGRER L'AUGMENTATION DE  
L'OFFRE D'ACCUEIL EN 2018 (DIRECTION DE  
L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 décembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon poursuit un objectif de développement de l'accueil des enfants et des jeunes lyonnais jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le déploiement et la qualité de l'offre d'accueil à destination de ces populations.
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Par ailleurs, cette offre d'accueil concourt à accompagner les familles dans la conciliation de leur vie familiale et professionnelle.

Dans cette perspective, la Ville s'est engagée à poursuivre le développement de cette offre d'accueil, en signant, suite à la délibération n°2015/1733, le 3<sup>ème</sup> Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) le 21 décembre 2015 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône. Il couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018. Ce CEJ permet aussi de conclure des avenants annuels qui prennent en compte les nouveaux projets lors de leur mise en œuvre opérationnelle et concourent ainsi au développement de l'offre de services aux Lyonnais.

Il vous est proposé de signer un avenant au contrat initial pour l'année 2018 en vue d'intégrer de nouvelles actions dans le champ de l'enfance, qui concerne plus précisément l'accompagnement des familles.

La signature de cet avenant rendra éligibles ces nouvelles actions au financement spécifique du contrat enfance jeunesse.

Concrètement, en 2018, pour répondre à un nombre croissant d'utilisateurs sur les 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements, les mairies de ces territoires ont renforcé les équipes de leurs Points d'Accueil et d'Information Petite Enfance (PAIPE).

La CAF du Rhône soutient la Ville de Lyon dans ses efforts en faveur de ces dispositifs pour l'accompagnement des familles, favorisant une meilleure connaissance des attentes du territoire et de l'élargissement de l'offre de service. Cela se traduira par le versement de la prestation de service enfance et jeunesse selon les modalités prévues au contrat initial.

Le développement de 1.5 ETP est donc inscrit au CEJ, par voie d'avenant.

Vu la délibération n°2015/1733 du 17 décembre 2015 ;

Vu la délibération n°2016/2531 du 14 novembre 2016 ;

Vu la délibération n°2017/3409 du 20 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

### **DELIBERE**

- 1- L'avenant n°3 au troisième Contrat Enfance et Jeunesse 2015-2018, signé le 17 décembre 2015, est approuvé.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document
- 3- Les recettes en résultant seront inscrites sur l'article 7478, fonctions 64, 63 et 522 des budgets 2018

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD